



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Santé bucco-dentaire

Question écrite n° 15921

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la santé bucco-dentaire. La santé bucco-dentaire est aujourd'hui un indicateur majeur de la santé globale des individus. En effet, si les maladies bucco-dentaires peuvent avoir des conséquences sur la santé globale (pathologies cardio-vasculaires, accouchements prématurés, diabète...), certaines maladies générales, telles que le diabète ou le cancer, peuvent aussi favoriser l'apparition, la progression ou la gravité de maladies bucco-dentaires. La prévention et la prise en charge des patients sont donc primordiales. Or, bien que le nouveau dispositif conventionnel apporte des réponses en termes de prévention et de prise en charge précoce de la maladie carieuse chez les enfants et les adolescents, la maladie paradontale en demeure exclue. Seuls les patients diabétiques pourront bénéficier d'un bilan paradontal pris en charge alors que cette maladie touche 80 % des Français de plus de 35 ans, dont 47 % sont atteints d'une forme sévère, la parodontite. Tandis que 4 Français sur 10 ne consultent pas de chirurgien-dentiste parce qu'ils ne sont pas bénéficiaires des messages d'incitation indispensables, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour améliorer la sensibilisation et la prise en charge des maladies bucco-dentaires.

Texte de la réponse

La prévention et la promotion de la santé sont des axes majeurs de la stratégie nationale de santé. Le renforcement de la prévention et de la promotion de l'hygiène buccodentaire tout au long de la vie y a toute sa place. Le champ de la prévention bucco-dentaire en favorisant précocement l'éducation à la santé orale et en organisant l'accès précoce aux soins, s'appuie sur différents dispositifs et actions particulièrement chez les jeunes enfants, les adolescents et jeunes adultes. A titre d'exemple, il peut être cité, l'examen de prévention bucco-dentaire chez la femme enceinte à compter du 4ème mois de grossesse jusqu'au 12ème jour après l'accouchement qui permet une sensibilisation très précoce des parents à la santé bucco-dentaire de leur enfant (hygiène orale, hygiène alimentaire, prévention de la carie de la petite enfance) et une sensibilisation au bilan bucco-dentaire annuel. Ces mêmes informations sont relayées par les professionnels de la petite enfance et notamment les professionnels de la Protection maternelle et infantile. Ceux-ci réalisent le bilan à 3-4 ans en école maternelle qui inclut un examen bucco-dentaire et une orientation vers un chirurgien-dentiste soit pour la prise en charge des caries sur dent de lait soit pour le bilan bucco-dentaire annuel. Dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2015 relatif à la périodicité et au contenu des visites médicales et de dépistage obligatoires prévues à l'article L. 541-1 du code de l'éducation, le médecin réalise un examen obligatoire à 6 ans qui comprend un examen bucco-dentaire. Enfin le dispositif MT 'dents de l'assurance maladie aux âges les plus exposés au risque carieux à savoir à 6, 9, 12, 15, 18 ans et récemment à 21 et 24 ans permet suite au dépistage précoce un accès aux soins pris en charge à 100% par l'assurance maladie. Ce dispositif contribue à la réduction des inégalités sociales de santé. Il a d'ailleurs été renforcé pour les établissements scolaires en zone prioritaire en classe de CP, avec la possibilité de réaliser l'examen bucco-dentaire dans l'établissement scolaire. En 2019, ce dispositif MT'dents sera étendu aux enfants de 3 ans. Afin de renforcer la prévention en matière de santé bucco-dentaire incluant les maladies parodontales, des objectifs nationaux de prévention et de promotion de l'hygiène

bucco-dentaire ont été déclinés dans le cadre du plan national de santé publique « priorité prévention », notamment en direction de publics spécifiques (personnes âgées, personnes en situation de handicap et personnes précaires).

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15921

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2019](#), page 271

Réponse publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 671